

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00458**

**AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE CIZERON BIO (LA GIMOND) - AVENANT N°2 A LA CONVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 48  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221006-D20220045810

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022**

### **AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE CIZERON BIO (LA GIMOND) - AVENANT N°2 A LA CONVENTION**

Par délibération en date du 16 mai 2019, une aide économique d'un montant de 50 000 € a été accordée à CIZERON BIO au regard :

- d'un programme d'investissement immobilier d'un montant de 1 493 000 € HT sur le site de La Gimond,
- d'un maintien de l'emploi soit 17,8 CDI Equivalent Temps Plein avec un montant forfaitaire de 5 000 € par emploi maintenu.

Une convention tripartite établie entre Saint-Etienne Métropole, « CIZERON BIO » et « PARTENAIRE JCC », signée le 08 septembre 2020, prévoit le versement de trois acomptes sur une durée de cinq ans.

Un premier avenant à la convention a porté sur le décalage de la date de fin de travaux au 30 juin 2023 en raison du retard pris dans la réalisation de son programme immobilier.

L'entreprise sollicite à nouveau Saint-Etienne Métropole car elle a finalement décidé de faire porter l'investissement immobilier (pour rappel : 1 493 000 € HT) par la société « ORGANIC JC » détenue majoritairement par les dirigeants de la société CIZERON BIO.

Cette évolution conduit Saint-Etienne Métropole à prendre acte de cette modification juridique qui nécessite la signature d'un nouvel avenant à la convention, objet de cette délibération.


Tous les autres articles de la convention initiale et de l'avenant n°1 demeurent inchangés et continuent de s'appliquer.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°2 à la convention Aide de Saint-Etienne Métropole intégrant la société ORGANIC JC ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/20422/AIDEC.**


**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

**Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**